

INTERPELLATION URGENTE

Auteur CVPO, par Mischa IMBODEN et Aron PFAMMATTER
Objet Mesures économiques en lien avec le coronavirus
Date 08/03/2020
Numéro 2020.03.014

Actualité de l'événement

Le coronavirus a atteint la Suisse et, au cours des dernières semaines, diverses mesures destinées à limiter autant que possible la propagation du COVID-19 ont déjà été décrétées par la Confédération.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que l'apparition d'un virus ait de telles répercussions à l'échelle mondiale.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La peur d'une contagion parmi la population et les conséquences directes et indirectes des mesures prises ont d'importantes répercussions sur l'économie mondiale. Il faut absolument que le canton du Valais prenne toutes les dispositions nécessaires pour soutenir du mieux possible l'économie valaisanne dans ces circonstances exceptionnelles.

L'apparition du nouveau virus COVID-19 bouleverse les habitudes de la population. Bien que d'un point de vue médical, le coronavirus soit comparable à une forte grippe et qu'il n'y a dès lors pas lieu de céder à la panique, les citoyens attendent de l'Etat qu'il passe à l'action. Le Conseil fédéral a ordonné des mesures en conséquence. Si ces mesures sont certainement appropriées et justifiées, elles entraînent toutefois d'importantes perturbations au sein de l'économie en modifiant les habitudes des consommatrices et des consommateurs. Ces difficultés se sont déjà fait sentir dans notre canton touristique et industriel et sont certainement appelées à s'accroître encore.

Conclusion

Les entreprises valaisannes, et en particulier le secteur crucial des PME et des indépendants, vont être durement touchées par les conséquences directes et indirectes du coronavirus. Les instruments actuellement à disposition ne permettent pas d'offrir un soutien suffisant à ces entreprises. Dans ce contexte, nous soumettons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

*Quelles mesures le canton du Valais va-t-il prendre pour étendre l'accès aux indemnités pour réduction de l'horaire de travail (chômage partiel) et faire en sorte que d'autres secteurs et entreprises puissent en bénéficier?

*Quelles mesures supplémentaires le canton va-t-il prendre afin d'aider concrètement les secteurs concernés et les entreprises individuelles?

*Comment faire pour que le soutien fourni par le canton aux commerçants et artisans soit facilement accessible et rendu le moins bureaucratique possible?

*En outre, le canton du Valais va-t-il soumettre des demandes correspondantes à la Confédération afin d'exiger

à tous les niveaux un soutien aussi large et complet que possible pour l'ensemble des secteurs économiques concernés?